34e ANNEE N° 2658 PARAIT LE SAMEDI 31 MARS 1923

# SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, Port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence Havas*, 62, Rue de Richelieu, et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne) ..... 0,50

Commerciales (la ligne) ..... 0,60

Réclames (la ligne) ..... 0,80

*Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre*

# Nos Fêtes

Un jour à peine nous sépare de la réalisation de nos fêtes que depuis un bon mois prépare avec une inlassable ardeur notre jeunesse enthousiasmée et avide de plaisirs.

La liste des chars, groupes, autos, etc. que nous publions dit suffisamment quel est le succès qui attend le Corso. Tout est prêt. Une seule chose nous inquiète : c'est l'inconstance du temps qui depuis quelques jours menace de nous arroser ; ne soyons pas pessimistes et espérons en la clémence céleste afin que ces deux jours soient deux journées de joie, d'amusements et de soleil.

***

A l'occasion de ces fêtes et vu l'affluence des étrangers qui viendront chez nous, la municipalité et le Comité des fêtes invitent les ménagères et les propriétaires de maison à tenir dans un état de propreté le devant de leur porte et à pavoiser pour que notre ville se présente aux yeux des étrangers — auxquels nous souhaitons la bienvenue — sous un aspect de propreté irréprochable. Le balayeur public ne devra pas ménager, ce jour-là, ni son temps ni sa peine, ni son balai.

Le Comité rappelle aux figurants que le rassemblement du Corso aura lieu à la gare à 2 h. 30 précises.

***

D'autre part nous sommes heureux de donner à nos lecteurs la primeur du programme que l'excellente fanfare du 23e B. C. A. exécutera demain dimanche à 4 heures sur la place du marché :

Marche Indienne — Sellenick.
La poupée de Nuremberg ouv. — Adam.
La fille du Tambour Major, fant. — Offenbach.
Le 23e Bataillon, avec chant.
L'Arlésienne, 1e Intermezzo, 2e Farandole. — Bizet.

Nous sommes certains d'être l'interprête de la population en adressant aux musiciens du 23e B. C. A. nos meilleurs souhaits de bienvenue puisque leur présence vient contribuer à l'éclat de nos fêtes.

***

Le Comité informe le public qu'il est prié de ne donner qu'aux quêteuses porteur d'un brassard de couleur.

***

M. le Sous-Préfet, à l'occasion des fêtes, invite MM. les chefs de service et les fonctionnaires à pavoiser leurs édifices de manière à présenter notre cité sous l'aspect le plus coquet.

***

MM. les limonadiers sont prévenus qu'ils pourront accepter des bons de consommation (cartes rouges et vertes) distribuées par le Comité des Fêtes aux militaires et à certains groupements. Ne seront acceptés par le Comité que les bons provenant d'établissements ayant par leur versement à la caisse, encouragé la propagation des fêtes.

***

Le lundi, 2 avril, des ordres seront donnés en conséquence afin qu'à partir de 10 h. du matin il soit interdit aux autobus, camions ou tous autres véhicules de stationner dans les rues, places ou avenues pour ne pas entraver le circulation.

VOICI LA COMPOSITION DU CORSO

**L'Entrée dans la Ruhe**, cav.
**Fanfare du 23e B. C. A.**
**Le Secret des choux**, Gd Char,
**La Ronde des Pierrots**, groupe
**La Comète**, petit char,
**Oxford contre Cambridge**, groupe nautique,
**Colombine, Arlequin et Pierrot** auto,
**Les Jumelles**, groupe cycliste,
**Le Puits d'Amour**, Gd Char,
**Fantasia Arabe**, groupe,
**A la violette**, groupe,
**La Nouba des futurs Touristes** char musical,
**Victimes de leurs passions**, groupe,
**Gens cossus**, auto,
**Les Druides**
**L'Emancipation de la Femme**. auto.
**Les Sioux de Costebarianne**, groupe,
**Surveillance des premiers pas d'amour**, groupe,
**Types de rue**, groupe,
**Fanfare dou Boumas**,
**Char des Abeilles**, char du Comité,
**Dans Sisteron, chacun s'amuse**,
**Marchand de Marseillaises**,
**Paul et Virginie**,
**Fâcheux coup de vent à l'octroi**
**Transformatore Humanitare**, char,
**A la conquête de l'air**, groupe cycliste,

Avec un pareil corso on ne s'ennuiera pas à Sisteron le 2 avril.

## La loi sur l'aménagement des villes doit être étendue à toutes les communes

### M. Cornudet, député, a raison de le proposer à ses collègues

On ne peut méconnaître le rôle bienfaisant que la loi du 14 mars 1919 est appelée à jouer dans l'immense effort d'intérêt national que les municipalités françaises ont le devoir d'entreprendre pour améliorer l'aménagement de leurs communes, pour en prévoir l'extension, avec la préoccupation de donner une base solide à leur prospérité, de permettre le développement rationnel de l'industrie, de faciliter la circulation et d'assurer à la fois la beauté des villes et la santé des habitants.

Les résultats, néanmoins, n'ont pas répondu à l'attente du législateur. Aussi, pour rendre possible l'exécution de ce magnifique programme, le gouvernement, comme M. Jules Siegfried, a présenté en son temps un projet de loi destiné à compléter la législation existante.

M. Cornudet, député, a rapporté le projet. Il conclut à son adoption et répond aux deux objections qu'on peut opposer aux dispositions aujourd'hui en vigueur, c'est-à-dire : insuffisante application de la loi en général ; cas particulier des lotissements.

Sur le premier point, il demande d'appliquer de plein droit à toutes les communes, quel que soit le chiffre de leur population, tenues d'établir un plan d'aménagement, d'embellisse- et d'extension, les sanctions prévues par la loi de 1902, au cas de non-application de cette loi.

En ce qui concerne les lotissements comme sous peine de perdre une bonne part de leur utilité sociale, ils doivent satisfaire à des conditions bien déterminées au triple point de vue de la viabilité, des services d'eau potable et de l'évacuation des eaux résiduaires, M. Cornudet préconise l'exacte application des principes posés par la loi de 1919, en précisant la procédure à suivre et les sanctions.

## Chronique Médicale

Il est d'usage, lorsqu'un enfant à atteint l'âge de choisir une carrière de consulter ses goûts, beaucoup plus que son aptitude visuelle.

Pour certaines professions, comme celle de chauffeur, de conducteur de trains, les Compagnies de chemin de fer exigent une vision normale. Pour l'admission aux grandes écoles : Saint-Cyr, Polytechnique, l'Etat exige une vision minima, au-dessous desquelles les candidats sont exclus.

Il est toujours du plus haut intérêt, pour l'avenir d'un enfant, de ne pas le diriger vers une profession, qui peut être de son goût mais qui nécessitera un effort que sa vue ne pourra fournir. Pour être par exemple graveur, dessinateur, orfèvre ou bijoutier il ne faut pas être très myope, non plus que très hypermétrope. Ce sont en effet, des professions qui exigent de grands efforts d'accomodation et de convergence, beaucoup de fixation et de précision dans le détail ; elles ne conviennent donc guère qu'à ceux qui sont doués d'une bonne vue, ou d'un vice de réfraction très léger. Le choix intempestif d'une profession engage les enfants dans une fausse route et ils sont tôt ou tard obligés de rebrousser chemin.

De même une jeune fille très myope ou fortement hypermétrope ne devra pas devenir brodeuse, dessinateur ou couturière, ce sont des professions qui exigent un effort oculaire constant. Il y a une foule de métiers comme celui de menuisier, de mécanicien, de maçon, de cultivateur et même d'avocat qui ne demande pas un effort constant de la vue.

Le commerce réserve aux garçons et aux filles de vastes débouchés. Il nous arrive très souvent de voir des malades qui nous avouent « ne plus pouvoir travailler à cause de leurs mauvais yeux ». Et si on leur dit : faites autre chose, ils vous répondent avec raison : « Je n'ai plus l'âge ou on change de métier » C'est pour éviter les risques d'une situation parfois sans issue, qu'il est bon avant tout de s'assurer qu'un enfant a de bons yeux.

**Doctoresse BONSIGNORIO.**
*Oculiste.*

© VILLE DE SISTERON

# Chronique Locale

## SISTERON

### Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a tenu jeudi soir 29 mars, sous la présidence de M. Félix Thélène, maire, une séance à laquelle assistaient 16 conseillers.

Après l'adoption du procés-verbal de la précédente séance, M. le Maire fait connaître qu'il vient d'être prévenu officieusement que la Commission de répartition des fonds du pari mutuel à accordé une subvention de 35 o|o à répartir en plusieurs annuités sur le montant du projet d'adduction d'eau. Une deuxième commission aura prochainement à se prononcer sur la demande de subvention pour la construction d'un réseau d'égoûts, subventionnée par les fonds provenant des jeux.

L'administration des Postes estimant que les locaux qu'elle occupe actuellement sont trop exigüs et ne répondent plus à toutes les conditions de l'hygiène désirables, avait demandé à la ville de se charger de la construction d'un nouvel hôtel des postes sur un terrain communal. La ville serait demeurée propriétaire de l'immeuble dont l'administration aurait payé un loyer annuel.

La Commission des travaux qui avait été chargée d'étudier la question, considérant qu'aucune précision n'a été donnée sur le montant du loyer qui aurait dû être payé. Qu'il était donc impossible de savoir si le montant de ce loyer couvrirait les annuités de l'amortissement de la somme que la commune aurait été dans l'obligation d'emprunter. Qu'en outre les terrains communaux sur lesquels le nouvel hôtel des postes aurait dû être établi se trouvent en dehors de la ville ce qui aurait éloigné les bureaux du centre de l'agglomération, a été d'avis qu'il ne pouvait être donné suite à la demande de l'administration. Le Conseil à l'unanimité, adopte les conclusions de la Commission et émet le vœu que l'administration fasse choix d'un immeuble situé dans le centre de la ville.

M. le Maire donne ensuite connaissance au Conseil des demandes que, de concert avec M. Angiès, député, il a engagées auprès des pouvoirs publics pour le maintien du Collège de Sisteron qui était compris dans ceux à supprimer incessamment. Ces démarches sont sur le point d'aboutir et notre établissement universitaire sera maintenu définitivement pour les études du 2em cycle et un nouvel essai de cinq ans sera fait pour celles du 1er cycle.

Une subvention de 600 francs a été allouée à la Commission chargée de l'organisation des Fêtes du Printemps.

Après avoir renvoyé diverses demandes à la Commission des travaux et chargé celle des finances d'étudier le mode de gestion de l'octroi à partir du 1er janvier 1924, le Conseil, avant de se séparer, a admis plusieurs demandes d'allocations aux femmes en couches et aux familles nombreuses.

—o—

### Automobiles et chiffre d'affaires

Ces impôts seront perçus à la mairie comme d'habitude les mardi 2, mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 avril.

Tous les redevables doivent se présenter.


### Le Magasin "La Rivièra"

— MAISON CHARLOT —

Le public est informé que la maison Charlot dit Ragghianti fera à l'occasion des fêtes une grande exposition de costumes de bal masqué, de pierrots, de pijama, folies et dominos. Costumes complets réclame à 5 frs.

**Allez tous voir cette exposition à l'Hôtel des Acacias.**

Elle aura lieu le lundi 2 avril.

**Grand choix de cartes de Pâques et du 1er Avril, à la librairie P. Lieutier.**

### Fêtes de Pâques et du Printemps

A l'occasion de ces fêtes la Confiserie C BROUCHON, rue Saunerie, près la Poste, recommande spécialement son *VERITABLE SISTERONNAIS* naturel et trempé au punch.

*Grand et superbe choix d'œufs de Pâques. Liqueurs, vins fins, etc, aux meilleurs prix du jour.*

**M. Edouard RAVOUX,**
**Nouveautés,** *Grand' Place* à
**Sisteron**

a le plaisir d'aviser sa fidèle clientèle que par suite d'achats faits avant la hausse, il continue à vendre ses marchandises, notamment les **toiles** et les **cretonnes**, à des prix bien inférieurs aux cours actuels


### Crédit à l'Epargne

M. ESCLANGON, secrétaire délégué de cette société nous informe que sa délégation à été de nouveau favorisée au tirage mensuel du 27 mars.

Mme Eysseric Virginie, rue Droite à Sisteron a gagné 1000 francs

Mme Bompard Jean, limonadier à Laragne a gagné 1000 francs.


## CREDIT A L'EPARGNE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

**Doyenne des Sociétés de Capitalisation**

Siège Social à Lyon

**Réserves : VINGT MILLIONS**

Constitution d'un capital de **1000** fr. par cotisation de **5** francs par mois
Remboursements anticipés par tirages mensuels

*Pour renseignements et souscriptions s'adresser à M.* **ESCLANGON,** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(Basses-Alpes)*


### ETAT-CIVIL

du 23 au 30 mars 1923

NAISSANCES

Publications de Mariage

Entre Lucien-Jules Pascal, adjudant chef au 5e colonial domicilié à Lyon et Clorinde-Juliette-Laure Testanière, employée à la Recette des finances, domiciliée à Sisteron.

Décès

Edouard-Denis Bougerel, 85 ans, place de l'Horloge. — Augustin-Marius Borrély, 82 ans — René-Charles Meyère, 9 mois, rue Droite — Fidelin Reymond, 75 ans, hôpital. — Albine-Magdeleine Jourdan, 63 ans, la Baume. — Rosine Imbert, Vve Basse, 85 ans, hopital


On demande un apprenti chez *M BORRELY*, peintre rue Saunerie.

**CONFETTI UNICOLORES**
en vente à la Librairie LIEUTIER, 25, Rue Droite, Sisteron.


## AVIS

Les immeubles dépendant de la succession de M GAUBERT Joseph Pierre, ancien boulanger à Sisteron, sont à vendre.

Faire offre à *M* **Buès**, notaire

## Eldorado Sisteronnais

C'est ce soir à 11 h. 49 que commence la veillée des armes du grand Corso des fêtes carnavalesques du 2 avril où le tout Sisteron s'amusera. Nous recommandons spécialement à la jeunesse que pour éviter le *mal de mer* dans cette journée assez fatiguante, de boire du Pinard mélangé avec de l'eau de *Fillière ou du Jallet*.

PROGRAMME DE LA FANFARE DOU BOUMAS

Lundi 2 avril à 9 h. du soir : retraite aux flambeaux avec illuminations agiorno en Parasol. A 9 h. 30, bal à grand orchestre, 14 exécutants, avec le concours de la fanfare du Gnac, directeur Bermondy Pauléon.

A la 3e série de danses, toujours dans la grande salle de l'Eldorado, les deux fanfares réunies, 29 exécutants, attaqueront *La Fourmisienne*, polka pour piston, exécutée par notre ami Zani, œuvre de Paul Bombled, père,

*Gazelle Ie, Crin Crin Ie, Rusticani-Cavalièros* quadrilles entrainants et transpiratoires, œuvres diaboliques de A. Pellegrin, cacambre. A 2 h. 52 minutes du matin : *la fuite pour le Nono* farandole monstre, de Crin-crin ; *Barbarina*, scottisch hongroise par Baucha ; *La Boumianne*, mazurka kabyle, style arabe, par Titin Arnaud, mouchachou à Lavayssière, kabylie.

A 3 h. 15, grand réveillon aux bannettes de la Chaumiane.

NOTIBUS. — Des cartes sont en vente chez M. Marcel Delaye, rue Droite, trésorier de la fanfare, au prix de 3 fr. pour les cavaliers et 1 franc pour les dames Ceci pour éviter au public à stationner au contrôle.

Nous prions les personnes ayant des cartes de location de bien vouloir rentrer au contrôle spécialement désigné qui se trouve dans l'allée de l'Eldorado et l'ancien café-restaurant Guindon-Laurent.

Le Président de la Fanfare :
CRINCRIN 1er.

Etude de Me **LIEUTAUD**, notaire à **Volone** (B.-A.)

# A VENDRE

## *aux Enchères Publiques et Volontaires*

**Le DIMANCHE 15 AVRIL** 1923 à **1** heure de l'après-midi, dans la salle de la mairie de **Sourribes**, les immeubles suivants appartenant à l'hoirie Marius **Heyriés.**

*PREMIER LOT*

**Pré** à Plancibert, section **A**, numéros 7, 8 et 9, de 26 ares, 04 centiares, confrontant du levant Mme veuve Clovis Achard ; du sud, L til des Peyrouses et du couchant, un vallon.

Mise à prix : Cent francs,
ci..... **100** francs

DEUXIEME LOT

**Terre** à Plancibert, section **A**, numéros 124 et 125, de 20 ares, 78 centiares, touchant du levant, Mme Richaud et du nord, un chemin.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci . . . . . **50** francs

TROISIEME LOT

**Bois** à Plancibert, lieu dit Plate, section A, numéros 168 et 176, de 79 ares, 80 centiares, touchant un chemin.

Mise à prix : Dix francs,
ci ..... **10** francs.

*QUATRIEME LOT*

**Olivette** au village, lieu dit Courtier, section A, numéro 238, de 27 ares, 10 centiares, touchant du sud, le canal ; du levant Robert Ravel.

Mise à prix : Deux cents francs,
ci ..... **200** francs.

CINQUIEME LOT

**Bois** au village, lieu dit l'Adrech, section A, numéro 271 p., de 21 ares, 33 centiares, touchant du nord, Faudon ; du couchant, Heyriés Pierre ; du midi, Brun Séraphin.

Mise à prix : Dix francs,
ci ..... **10** francs.

*SIXIEME LOT*

**Jardin** au village, à l'Adrech, section A, numéro 318 p., de 22 ares, 40 centiares, touchant du levant, Giraud Marius ; du midi, le canal ; du couchant, Brun Joseph.

Mise à prix : Quatre cents francs,
ci..... .....**400** francs

*SEPTIEME LOT*

**Jardin** au village, lieu dit Pouzinas, section A, numéros 364, 365 et 366, de 1 are, touchant du nord, Barthélemy ; du levant, Aude Bruno ; du midi, Vançon et du couchant un valon.

Mise à prix : Cent francs,
ci..... ..... **100** francs.

*HUITIEME LOT*

**Jardin** au village, à Pouzinas, section A, numéro 424, de 60 centiares, touchant du nord, la route ; du levant, Aude et du couchant, Barthélemy.

Mise à prix : Soixante francs,
ci.. ..... .... **60** francs.

*NEUVIÈME LOT*

**Terre** au village, lieu dit la Condamine, section A, numéros 478 et 479, de 11 ares, 54 centiares, touchant du nord, Pierre Heyriés et du midi, Vançon.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . **10** francs.

*DIXIÈME LOT*

**Labour** au village, lieu dit les Bouchéres, section A, numéros 659 à 666, de 2 hectares, 77 ares, 46 centiares, touchant du nord et du levant, André Hubert ; du midi, la route et du couchant, le valon.

Mise à prix : Quatre cents francs,
ci. . . . . **400** francs

*ONZIEME LOT*

**Terre** au village, aux Bouchéres section A, numéros 708, 709, 710, 715 p., de 52 ares, 32 centiares, touchant du nord, André Hubert ; du sud, Baudument ; du couchant, Mme veuve Seyrignac Arthur.

Mise à prix : Cent francs,
ci.. ..... . **100** francs.

*DOUZIÈME LOT*

**Labour** au Plan Saint-Roman, section B, numéro 118 p., de 19 ares, 32 centiares, touchant du nord, Roumieu Onésime ; du levant, Bertin Etienne ; du sud, la route et du couchant, Joseph Giraud.

Mise à prix : Dix francs,
ci..... ..... **10** francs.

*TREIZIEME LOT*

**Labour** même quartier, section B, numéro 273 p., de 11 ares, 71 centiares, touchant du nord, la route du levant, Féraud Honorius ; du sud, Briançon Adolphe ; du couchant, Mégy Théodore.

Mise à prix : Dix francs,
ci..... .. ..... **10** francs

*QUATORZIEME LOT*

**Terre** au Plan de Saint-Romain, lieu dit le Pré-Neuf, section B, numéros 313, 314 et 317, de 58 ares, 58 centiares, touchant du nord, la raute ; du levant, André Hubert ; du sud, Richaud Moïse et du couchant, Heyriés Marius.

Mise à prix : Quatre cents francs,
ci.....**400** francs.

*QUINZIEME LOT*

**Maison et Ecurie** sur la place du village, en face l'église, section D, numéros 77 et 81 p., touchant du nord, Clotilde Brun et Camille Giraud ; du levant, Dagnan et du couchant, Mme Aude.

Mise à prix : Trois cents francs,
ci ..... **300** francs.

*SEIZIEME LOT*

**Ecurie et Grenier** rue de Vançon, section D, numéro 14, touchant du levant, César Chaix ; du midi et du couchant, le jardin de Mme veuve Joseph Richaud.

Mise à prix : Deux cents francs,
ci.....**200** francs.

## ABLOTISSEMENT

des **16** lots précédents, soit **1 maison, 2 écuries, 1 grenier, 6 hectares, 31 ares, 53 centiares**, s'il y a lieu

**Mise à prix globale.**

© VILLE DE SISTERON

*DIX-SEPTIEME LOT*

**Maison**, section D, numéro 58, touchant du nord, la rue du moulin du levant Auguste Andrieu ; du sud, la grand' rue et du couchant César Chaix et Mme veuve Richaud.

Mise à prix : Deux cents francs ci..... **200** francs

*DIX-HUITIEME LOT*

**Ecurie et Remise** en face le moulin, section D, numéro 22, touchant du nord, la grand' rue ; du levant et du sud, Marius Heyriés ; du couchant, le canal de fuite.

Mise à prix : Cent francs, ci..... .. ..... ...**100** francs

*DIX-NEUVIEME LOT*

**Vague** aux Combes, section B, numéro 500, de 2 hectares, 02 ares, 58 centiares, confrontant du nord et du couchant Heyriés Désiré ; du levant et du midi, Méay Théodore.

Mise à prix : Dix francs, ci.....**10** francs.

*VINGTIEME LOT*

**Bois** au grepon (Baudument), section G, numéro 15 p., de 38 ares, 88 centiares, près la route de Vilhosc

Mise à prix : Cinq francs, ci..... **5** francs.

*VINGT-UNIEME LOT*

**Vague et Bois** à Vançon, section G, numéros 34 p. et 34 bis p., de 4 hectares, 79 ares, 52 centiares, traversés par la route de Vilhosc et touchant le terroir de Saint-Symphorien.

Mise à prix : Vingt-cinq francs, ci. . . . . .**25** francs.

*VINGT-DEUXIEME LOT*

**Labour** arrosable au Plan de Volone, lieu dit le Guidon, section A, numéros 734 et 735, de 14 ares, 64 centiares, confrontant du nord, Esclangon dit Tourteù et Napoléon Raynud ; du levant, le canal ; du sud, Barras et Daumas ; du couchant, un chemin.

Mise à prix : Cent francs, ci. . . . . .**100** francs.

*VINGT-TROISIEME LOT*

**Olivette** à la Croix, quartier des Baumes, lieu dit les Lauzes, section D, numéro 271 p., de 8 ares, touchant Célestin Julien.

Mise à prix : Un franc, ci. . . . . .**1** franc.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Lieutaud**, notaire à Volone, dépositaire du cahier des charges.

**Lieutaud.**

---

# HERNIES

## et Déplacements d'Organes des deux Sexes

**quel que soit leur volume ou leur ancienneté**

Appliqué par **M. ANDRÉ, l'éminent spécialiste Herniaire de Paris**, ce merveilleux traitement est le seul, qui se passe, dans n'importe *quel cas. de bandages à ressort garantissant la contention.*

**M. ANDRE** s'engage par écrit au *remboursment intégral* de tout traitement qui ne remplirait pas ces conditions.

L'incontestable *valeur et la loyauté* de sa méthode permettent à **M. ANDRE** de réduire et faire définitivement disparaitre les Hernies les plus *rebelles et les plus volumineuses.*

**Consultations gratuites aux dates et villes suivantes :**

CHATEAU ARNOUX, mercredi 11 avril, Hôtel Perrymond ;

SISTERON, 15 avril, Hôtel des Acacias.

ANDRE, Spécialiste-Herniaire
**24, rue du Caire, PARIS (IIe)**

---

Etudes de Me **Félix THÉLENE**, avocat-avoué à Sisteron,
et de Me **Guillaume BUES**, notaire à Sisteron, Successeur de Me Borel,

# VENTE
# AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
## *PAR LICITATION*

**de divers immeubles situés sur le territoire de la commune de VALBELLE** (Basses-Alpes) dépendant de la succession de Monsieur Louis-Camille-Bonaventure **MOUTTE**, en son vivant époux de Madame Nésida-Cécile-Joséphine **Meyzenq** employé au Mont des Oiseaux à Hyères, domicilié à Valbelle, *mort pour la France* au ravin de Smoléro (Serbie) le 20 Juillet 1918.

**En 10 lots avec enchère générale sur tous les lots réunis**

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 29 Avril** 1923 à **14** heures en la mairie de la commune de **Valbelle**, par le ministère de Me Guillaume **Buès**, notaire à Sisteron.

---

Cette vente aura lieu en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Sisteron, le seize mars mil-neuf-cent-vingt-trois, à la requête de :

1° Madame Nésida-Cécile-Joséphine **Meyzenq**, sans profession, veuve de Monsieur Louis Camille-Bonadentine **Moutte**, demeurant à Sisteron.

Ayant agi tant pour son compte personnel que comme tutrice légale de Mademoiselle Raymonde-Georgette **Moutte**, née à Carqueiranne (Var), le 6 janvier 1912, sa fille naturelle reconnue.

2° Madame Marie-Madeleine-Eupbrosine **Moutte**, sans profession, épouse autorisée de Monsieur Amédée **Figuière**, propriétaire agriculteur demeurant ensemble à Valbelle.

Ayant tous pour avoué Me Félix **Thélène**, avoué exerçant en cette qualité, près le Tribunal civil de Sistéron.

## DESIGNATION
### des Immeubles à Vendre situés sur le terroir de la commune de Valbelle

*PREMIER LOT*

**Vague** avec bâtiment en ruines au quartier de Quinson, confrontant au levant et au midi, Para ; au couchant, Bourgue et Quinson et au nord, crête, paraissant cadastré sous les numéros 473, 474, 475, section A 72 ares, 96 centiares.

Mise à prix : Cent cinquante francs ci. . . . . .**150** francs.

*DEUXIEME LOT*

**Labour, vague et gravier** avec bâtiment rural en ruines au quartier de la Condamine, confrontant au levant, ruisseau ; au midi, Salerres ; au couchant, Richaud et au nord, ruisseau, numéros 678, 679, 680, 681, 682, 683 section C, 79 ares, 12 centiares.

Mise à prix : Deux cents francs, ci..... **200** francs.

*TROISIEME LOT*

**Pré, labour et oseraie** quartier de Clastres sous Chauvin, numéros 286, 287, 288 section B, 16 ares, 20 centiares.

Mise à prix : Cinq cents francs, ci..... ..... **500** francs.

*QUATRIÈME LOT*

a) **Pré, aire et jardin** quartier de la Tour Vieille, numéros 1235, 1236, 1237 section A, 2 ares, 16 centiares ;

b) **Maison** en ruines avec cour et remise même quartier, numéros 1268, 1272, 1273 section A, 68 centiares ;

c) **Aire** quartier Derrière la Fontaine, numéro 1242 section A, 1 are, 84 centiares ;

d) **Pré et jardin** avec bâtiment rural en ruines quartier de l'Aire, numéros 1262, 1264, 1265 section A 1 are, 32 centiares ;

e) **Aire**, lieu dit Aire de Tour vieille, numéro 1233 section A, 1 are, 27 centiares ;

f) **Autre aire**, lieu dit l'Aire, numéro 1461 section A, 1 are, 17 centiares ;

g) **Jardin** avec bâtiment rural en ruines avec cour et four, quartier de la Tour vieille, numéros 1266, 1267, 1281 section A, 2 ares, 85 centiares.

Mise à prix : Trois cents francs, ci.....**300** francs.

*CINQUIEME LOT*

**Vague**, lieu dit le Verger confrontant chemin, Figuière, Grangier et vallon, numéro 1466 section A, 5 ares 70 centiares.

Mise à prix : Cinquante francs, ci..... .....**50** francs.

*SIXIÈME LOT*

**Terre, labour et vague** quartier du Poirier de la Barque, numéros 1472, 1473, 1474 section A, 12 ares, 70 centiares.

Mise à prix : Vingt cinq francs, ci.....**25** francs.

*SEPTIÈME LOT*

**Maison** d'habitation avec attenances et dépendances, quartier d'Aco de Constant, numèros 710, 711 section B, 1 are, 20 centiares.

Mise à prix : Cinq cents francs, ci..... **500** francs.

*HUITIEME LOT*

**Vague et bâtiment**, en ruines, quartier de la Grange, numéros 1505, 1506, 1507, 1508, 1511, 1512, 1513 section A, 1 hectare, 12 ares, 54 centiares.

Mise à prix : Trois cents francs, ci . . . . . .**300** francs.

*NEUVIÈME LOT*

**Vague** lieu dit la Grande Vigne, numéro 1042 section A, 8 ares, 95 centiares.

Mise à prix : Cinquante francs, ci . . . . . .**50** francs.

*DIXIÈME LOT*

**Pré et labour** avec réservoir, lieu dit "le Graveison" numéros 1158, 1159, 1160 section A. 12 ares 51 centiares.

Mise à prix : Cent-cinquante frs. ci..... ..... ..**150** frs.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me Guillaume **Buès**, notaire à Sisteron, à ces fins commis, en présence des requérants sus-nommés, domiciliés et qualifiés, ou de leurs mandataires et de Monsieur Zéphirin Chauvin, cultivateur demeurant à Bevons, subrogé-tuteur de la mineure Raymonde-Géorgette Moutte ou lui dument appelé.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Thélène**, avoué poursuivant la vente où à Me **Buès**, notaire, dépositaire du cahier des charges.

---

## Etat Français

**EMISSION**
de
# BONS du TRESOR 1923

**Intérêts : 6 0/0 nets**

Payables semestriellement

**Prix : 495 francs par titre,** *payables soit en espèces, soit par la remise d'un Bon du Trésor 1921.*

**Remboursement au gré des porteurs :**

au pair de **500** fr. le 8 décembre 1925
à raison de **515** fr. le 8 décembre 1928
à raison de **540** fr. le 8 décembre 1932

*Les souscriptions sont reçues sans frais à la*

**SOCIETE GENERALE**

*DIGNE 15, boulev. Gassendi, et à son* **Bureau de Sisteron**, *rue Droite.* (Samedi et jours de foire.)

---

## *Un Remède souverain*

Toute puissante pour guérir l'asthme, le catarrhe, l'oppression, la toux spasmodique, la Poudre Louis Legras n'est pas moins recommandable pour prévenir et enrayer les complications qui proviennent de la bronchite La toux opiniâtre et l'expectoration exagérée qui en résultent sont guéries rapidement par l'emploi de ce remède si efficace et si peu coûteux. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Boulevard Magenta, à Paris

---

## Le plus sûr des Placements

Vous voulez que votre argent vous rapporte qu'il ne coure aucun risque ? Achetez des *Bons de la Défense Nationale.* Voici à quel prix on peut les obtenir immédiatement :

PRIX NET DES
**BONS de la DÉFENSE NATIONALE**

| MONTANT DES BONS à l'échéance | SOMME A PAYER POUR AVOIR UN BON REMBOURSABLE DANS | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 1 MOIS | 3 MOIS | 6 MOIS | 1 AN |
| 100 » | 99 75 | 99 » | 97 75 | 95 » |
| 500 » | 498 75 | 495 » | 488 75 | 475 » |
| 1,000 » | 997 50 | 990 » | 977 50 | 950 » |
| 10,000 » | 9,975 » | 9,900 » | 9 77[illegible] » | 9,50[illegible] » |

On trouve les *Bons de la Défense Nationale* partout : Agents du Trésor, Percepteurs Bureaux de Poste, Banque de France, Banques et Sociétés de crédit, chez les Notaires, etc.

---

**DAME** demande travail de couture et de broderie. Travail soigné. Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

---

**EMISSION**
de
# BONS du TRESOR

à **3, 6** et **10** ans
6 0/0 nets d'impôts

**Remboursables à :**

**500** francs le 8 décembre 1925 ;
**515** francs le 8 décembre 1928 ;
**540** francs le 8 décembre 1932.

**PRIX D'EMISSION : 495 fr.**

Les Bons du Trésor 1921 à échéance du 8 Juin 1923 sont échangés au pair contre les nouveaux Bons.

*On souscrit sans frais à la*

## *Banque des Alpes*

*(Ancienne Banque Chabrand et Caillat)* Place du Tivoli, **SISTERON.**

**Bureau ouvert tous les jours.**

© VILLE DE SISTERON

**FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE**

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

# A. INNOCENTI

neveu et successeur

Médaille de Vermeil — 9, Boulevard Gassendi, DIGNE — Médaille d'Or

**Dépot de chapeaux Panama, Equateur et Péruvien - Blanchisssage de Panama**

**Succursales :**
**SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,**
**SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.**

# Meuuiserie-Ebénisterie

**AGENCEMENT DE MAGASIN**

**ART ET BATIMENT**

**REPARATIONS EN TOUS GENRES**

# CHAIX MAURICE

*Faubourg La Baume*

**SISTERON**

*Livraison rapide - Prix modérés*

**BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE**

ANCIENNE MAISON L. BELLE

# V. IMBERT, successeur

**53, Rue Droite, à SISTERON**

**GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE**
**Bijoux et articles pour Cadeaux**
**Orfèvrerie en écrins**
**Articles pour fumeurs - Or et Argent**
**Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe**
***Réparations et transformations en tous genres***

**Montres -- Pendules -- Réveils**
**de toutes marques**
**LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES**

**RÉPARATIONS - GRAVURE**

# Faites Réparer

*Vos AUTOMOBILES - VOITURES*
*CAMIONNETTES - CAMIONS*
au

ECHANGE — VENTE

# Garage Moderne
# FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence — SISTERON

Représentant les meilleures marques d'Automobiles
Camionnettes et Voitures RENAULT de 6 à 40 HP
Cyclecars MATHIS et SALMSON
les plus rapides et les plus robustes

**TRANSPORTS DE POIDS LOURDS**
*Location de camion à la journée -:- Prix réduit*

**OCCASION :**

**STOCK** de Voiturettes, Voitures, Camionnettes et Camions de 2 à 5 tonnes.

**PARFAIT ETAT -:- VENDU AVEC GARANTIE**

**FAIBLES, SURMENÉS**

et tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront FORCE, VIGUEUR, SANTÉ, grâce au

**PHOSPHANOL**

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les cellules nerveuses, augmente les globules rouges du sang, tonifie la moëlle épinière, et les organes essentiels. C'est le

**ROI DES RECONSTITUANTS**

qui redonne de la vie à tout organe malade et procure un sang riche, base de la santé. Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le PHOSPHANOL ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le PHOSPHANOL existe en élixir et en cachets.
Prix : Le flacon ou la boîte de 50 cachets : 8 francs.
Franco : 9 fr. 30 -- La cure complète de 4 flacons ou 4 boîtes : franco 32 francs.
PHOSPHANOL, 6, Boulevard Richard-Lenoir -- PARIS -- et toutes Pharmacies

Dépôt à Sisteron, Pharmacie Bœuf.

**UN PRÊTRE** envoie gratuitement méthode pour guérir ulcères variqueux, plaies des jambes, eczémas, toutes maladies de la peau et du cuir chevelu, maladies nerveuses : épilepsie, neurasthénie, maladies de l'estomac, des poumons, rhumatismes, troubles du retour d'âge, hémorroïdes, constipation, diabète, albumine. — Ecrire à M. l'abbé Lauret, curé d'Evauville (Loiret). Timbre pr réponse.

*Le plus moderne des journaux*

# EXCELSIOR

Grand illustré quotidien à 20 cent.
*PUBLIE LE DIMANCHE*
**Un Magazine illustré en couleurs**

**EXCELSIOR-DIMANCHE**

20 24 Pages — *Le N° ordinaire et le Magazine réunis* — 30 Cent.

SPECIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Prix des Abonnements pour les Départements : Trois mois 18 fr. | Six mois 34 fr. | Un an 65 fr.

Tous les abonnés inscrits avant le 30 Avril recevront gracieusement EXCELSIOR-DIMANCHE pendant toute la durée de leur abonnement.

*En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demander la liste et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.*

**SISTERON-JOURNAL**

est en vente

à Sisteron chez Mme Suzanne Passard ; et au bureau du journal.

à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.

à Marseille chez Mme Mioonier, kiosque 12,s allées de Meilhan.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Emission de Bons du Trésor

# 6 %

***à trois, six ou dix ans***

**REMBOURSABLES** A **500** fr. le 8 Décembre 1925.
A **515** fr. le 8 Décembre 1928.
OU A **540** fr. le 8 Décembre 1932.
au gré du porteur

**Prix d'Émission : 495 francs**

**Ces Bons sont exempts d'Impôt**

La souscription est ouverte du 5 Mars au 7 Avril, le Ministre des Finances s'étant réservé la faculté de la clore avant cette date.

**LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES AUX GUICHETS SUIVANTS :**

Caisse Centrale du Trésor (Pavillon de Flore) ; Trésoreries Générales ; Recettes des Finances ; Perceptions ; Recettes de l'Enregistrement ; Recettes des Douanes et des Contributions Indirectes ; Bureaux de Postes ; Banque de France ; Recette Municipale de la Ville de Paris ; Banques ; Etablissements de Crédit ; Agents de Change et Notaires.


**Le gérant,**

**Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,**

© VILLE DE SISTERON